

Chézan-les-Béziers

Magazine municipal
Semestriel / Décembre 2009

n°17

Le Bassin



...dites-nous monsieur le maire

Le projet gouvernemental de réforme des collectivités territoriales, tel qu'il est prévu, nous préoccupe grandement. En effet, l'apparition de « communes nouvelles » et de « métropoles » dotées de compétences élargies sont de nature à affaiblir nos communes en réduisant leurs ressources financières.

L'intercommunalité ne doit pas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul.

Nos communes sont riches de leur passé, de leur histoire, les élus que nous sommes ont pour mission de préserver ce lien de proximité et pour ambition de préparer le meilleur avenir à leurs concitoyens.

Mais demain en aurons nous les moyens ?

La taxe professionnelle est également au centre de nos préoccupations. Toutefois, les premières informations officielles font état du produit de nouvelles ressources fiscales et budgétaires à partir de 2011. Elles devraient assurer à chaque collectivité la stabilité de ses moyens de financement.

L'équipe municipale maintient sa feuille de route tout en gardant la maîtrise des finances publiques.

L'aménagement du centre village est terminé, le dossier du Haut des Masselettes est entré dans sa phase active avec l'ouverture des premiers chantiers. L'acquisition du terrain pour la salle polyvalente s'effectuera en cours d'année.

L'adhésion depuis le 1er janvier 2010 de notre communauté de communes au Syndicat



Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers (SICTOM) de Pézenas nous engage dans la voie du développement durable avec la collecte sélective des déchets.

Les bâtiments communaux seront équipés de panneaux solaires photovoltaïques dans le cadre des énergies renouvelables pour lesquelles nous souhaitons nous impliquer.

La commission « Tourisme et Terroir » a choisi le thème « Thézan sur les traces de son passé » pour illustrer le trompe l'œil réalisé avenue de Béziers (notre couverture).

Cette fresque fait revivre un lieu qui témoigne pour l'histoire de notre village.

Avant de conclure, je souhaite remercier sincèrement les bénévoles, les employés communaux et les élus pour leur contribution et leur implication indispensable à la réussite des nombreuses manifestations, notamment, en période estivale.

Bonne année à tous

Alain Duro

3



*Le Maire, Alain Duro et toute son équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux 2010.
Afin de fêter dignement cette nouvelle année, ils vous convient
à un apéritif le vendredi 15 janvier à 18h30 au foyer communal.*

le mot de la communication

*Nathalie et Frédéric Guiraud, Charles Médina,
Marie Garcia-Cordier*

Voici arrivée la dix-septième édition de notre semestriel « Le Bassin ».

Revenons sur l'origine du mot. Pourquoi cette appellation « Le Bassin » ?

C'est en référence à l'abreuvoir qui se situait sur la place de l'Hôtel-de-ville. En effet, au début du XIXème siècle encore, les bêtes venaient s'y abreuver. L'eau courante n'arrivait pas au robinet de chaque foyer, et les femmes, munies de récipients s'y retrouvaient pour puiser de l'eau à la fontaine, pour les besoins du ménage. Elles profitaient de cette occasion pour s'échanger des confidences, pour communiquer... Bouches à oreilles, murmures en cascade... On se retrouvait autour de l'eau de la fontaine. La communication se faisait autour du bassin !!!

Dans le même esprit, « Le Bassin » est notre moyen à nous de relater les événements de la vie de Thézan. Lieu d'échange, lieu de rencontre ... la fontaine est toujours là au cœur de notre village. Aujourd'hui, l'Homme a changé de rythme, mais il a, plus que jamais soif de communication. Comme autrefois, la fontaine faisait la vie du village et constituait alors un lieu majeur de la sociabilité villageoise, nous souhaitons que les nouveaux aménagements de la place favorisent les échanges et les discussions.

TRAVAUX DU CENTRE VILLE

La deuxième tranche des travaux (de la rue Philémon Rastoul à la place du Monument aux Morts) a débuté courant février et a été réceptionnée en octobre 2009.

Étaient présents pour cette réception l'ensemble des entreprises, le bureau d'études BEI (maître d'œuvre), ainsi que les représentants de l'Agence Technique Départementale.

Les travaux ont consisté en l'enfouissement de la totalité des réseaux secs (électricité, téléphone...), le renforcement du réseau d'eau potable, ainsi que le remplacement des branchements en plomb.

Le réseau d'assainissement unitaire a été remplacé et renforcé par un séparatif, ce qui permet aux effluents d'aller directement à la station d'épuration. La municipalité a tenu à féliciter les entreprises pour la qualité des travaux réalisés.



Afin de mettre en valeur la Mairie et d'améliorer la circulation dans le centre du village, les emplacements de parking sur la place ont été supprimés et remplacés par des "arrêts minute" côté commerces. Le stationnement se fait désormais dans la cour de Mademoiselle Emile.

Le mobilier urbain installé ainsi que le fleurissement de la Marianne et de ses abords, complètent cette nouvelle définition du centre du village.

Le montant total des travaux s'élève à 320 000 € HT subventionnés (50 %) par le Conseil Général.

Pour sa part, le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement THEZAN PAILHES a procédé à la réfection des réseaux pour un montant total de 174 820 € HT subventionnés par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau.



PARKING CENTRE VILLE

La démolition de 500 m² d'immeubles situés impasse Rastoul et dans la Cour de Mademoiselle Emile a dégagé de l'espace et permis la création d'un parking d'une quarantaine de places.

Dans l'attente de l'aménagement définitif de celui-ci, un revêtement bicouche a été réalisé, ainsi qu'un éclairage temporaire. Il est prévu par la suite la réalisation d'un tapis d'engrèbe, quelques espaces verts, des toilettes publiques. La mise en place d'un éclairage adéquat doit sécuriser les lieux. Ces travaux devraient être terminés fin 2011. Ils font



l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.

